



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le 13 novembre 2023, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

374, rue des Plaines (lot 5 135 104 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Un coefficient d'emprise au sol de 9.95 % pour la construction d'un garage isolé d'une superficie de 57.97 mètres carrés alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit un coefficient d'implantation maximale de 7 % pour l'ensemble des bâtiments accessoires.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 10 novembre 2023, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 27 octobre 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA